

# ALCOOL

## ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES

### 2 ALCOOL ET JEUNES EUROPÉENS

Adolescents français :  
une consommation stable  
depuis 1999

### 3 ALCOOL ET GROSSESSE

L'alcool *in utero* accroît  
le risque de consommation  
problématique des futurs  
adolescents

### 4 PROGRAMMES ET TAXES

Éducation + impôt :  
un binôme gagnant !

### 4 ENTRETIEN AVEC

LE Dr PHILIPPE BATEL

## INITIATIVES

### 5 ALCOOL ET TRAVAIL

60 jours pour prévenir l'alcool  
en entreprise

### 6 UNE PREMIÈRE EN FRANCE

États généraux de l'alcool :  
le débat citoyen est lancé

## REPÈRES

### 7 ESCAPAD 2005 : 1<sup>ers</sup> résultats

## INITIATIVES INPES

### 8 PRÉVENTION

Zéro alcool pendant  
la grossesse

## Après dix mois d'absence, *Alcool Actualités* est de retour

Cette lettre, qui s'adressait initialement à la presse, a vu son lectorat évoluer progressivement pour s'étendre à tous les acteurs concernés : professionnels de santé mais aussi institutionnels, associations, etc. Le même phénomène a touché *Tabac Actualités*. Ce constat nous a conduits à réaliser une enquête pour préciser la perception et la satisfaction des lecteurs. Les résultats sont extrêmement positifs : toutes utilisations confondues, 95 % des lecteurs interrogés déclarent que les lettres leur servent à « renforcer davantage [leur] culture sur le tabac [et] l'alcool ».

*Alcool Actualités* et *Tabac Actualités* reparaitront donc, avec toutes leurs rubriques traditionnelles, mais dans une maquette rajeunie.

Il ne sera bien sûr pas possible, dans ce numéro de reprise, de résumer dix mois d'actualité. Nous proposons cependant un point sur les faits les plus marquants, la lutte contre la consommation excessive d'alcool restant toujours notre priorité.

Bonne lecture à tous !

**Juliette Guillemont**  
Chargée d'études Alcool, Inpes

Nous adressons toutes nos excuses aux personnes également abonnées à la lettre *Tabac Actualités*, reparue en septembre, auxquelles cet édito pourra sembler redondant.

→ **ALCOOL ET JEUNES EUROPÉENS**

## Adolescents français : une consommation stable depuis 1999

**P**as de mauvaise surprise, la France ne figure pas en tête de l'Europe pour la consommation d'alcool et l'ivresse chez les jeunes de 16 ans et moins. Deux enquêtes européennes, HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) et ESPAD (*European School survey Project on Alcohol and other Drugs*) ont récemment permis de préciser les modalités de la consommation d'alcool chez les adolescents. La première, pilotée par l'OMS Europe, s'intéresse aux élèves de 11, 13 et 15 ans. La seconde, réalisée pour la France sous la responsabilité de l'Inserm et de l'OFDT, concerne ceux de 16 ans. La comparaison des données recueillies a fait l'objet d'un article publié dans le BEH du 12 septembre 2006.

En Europe, **plus de 80 %** des jeunes de 16 ans ont déjà consommé de l'alcool au cours de leur vie ou sur les douze derniers mois. Sur les quelque 35 pays étudiés, la France se situe au delà du 20<sup>e</sup> rang pour la consommation

régulière des moins de 16 ans (30<sup>e</sup> rang pour HBSC et 21<sup>e</sup> pour ESPAD) ; cette consommation semble globalement stable depuis 1999 alors qu'elle a augmenté dans les pays de l'Est. Cependant, dans tous les pays, on note une **augmentation** de la consommation **entre 11 et 15 ans**.

Comme tous les autres jeunes Européens, les adolescents français choisissent préférentiellement les bières (40 % des cas), plus accessibles, et les spiritueux (39 % des cas) plutôt que le vin (24 %). Cependant, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays, ils optent surtout pour un partage « de la bouteille » entre amis et à domicile et sont moins

**CE QU'IL FAUT RETENIR**

- ➔ Les garçons boivent plus que les filles
- ➔ Les adolescents préfèrent bières et spiritueux
- ➔ Les jeunes ont trop peu conscience des dangers de l'alcool

enclins à boire dans les bars, pubs ou discothèques, espaces verts ou plage.

Ils s'enivrent aussi moins souvent. Le Danemark détient un triste record, avec 87 % de garçons de 16 ans ayant déjà été ivres durant leur vie, 82 % l'ayant déjà été une fois dans l'année, et 40 % 10 fois et plus dans l'année. En France, ces chiffres sont respectivement de 45 %, 31 % et 4 %, soit 2 fois moins, 3 fois moins et 10 fois moins qu'au Danemark.

Dans tous les pays, excepté au Royaume Uni, les jeunes filles sont moins nombreuses à s'enivrer. En France, les filles consomment également moins que les garçons (ce que l'on retrouve chez les adultes). Elles sont aussi plus sensibilisées aux méfaits d'une alcoolisation massive en fin de semaine, tout comme au Portugal, en Pologne et en Finlande. Malgré tout, seulement un tiers des jeunes Français sont conscients des risques de ce type de consommation. Même si, là encore, cette perception est meilleure dans notre pays, des progrès restent à faire. ●

**Référence**

Choquet M. **Consommation d'alcool parmi les jeunes en France et en Europe.** BEH, 12 sept 2006, N° 34-35, 261-4 <http://www.invs.sante.fr/beh/>

**Pour les jeunes,  
l'alcool  
est « plutôt  
disponible »**

## → ALCOOL ET GROSSESSE

# L'alcool *in utero* accroît le risque de consommation problématique des futurs adolescents

Les enfants nés de mères buveuses auraient plus de risques d'avoir une consommation problématique d'alcool lorsqu'ils deviennent de jeunes adultes : telle est la conclusion d'une récente étude australienne.

Les auteurs ont étudié une sous-population de l'étude MUSP. Ce vaste essai a effectivement inclus, entre 1981 et 1984, 7 223 mères et leurs bébés, tous initialement suivis à l'hôpital Mater Misericordiae de Brisbane (Queensland). Objectif de MUSP : évaluer l'effet à long terme de l'alcoolisation maternelle sur les enfants, les mères et leur progéniture devant être revues à 6 mois, 5 ans, 14 ans et 21 ans après la visite post-natale d'inclusion. La sous-population étudiée par Rosa Alati et son équipe se compose de 2 138 mères et

enfants ; elle regroupe toutes les personnes pour lesquelles l'ensemble du recueil de données est complet, notamment tous les jeunes qui ont pu être localisés à la phase « âge 21 ans » du suivi de MUSP et qui ont donné leur accord pour être inclus dans ce deuxième essai.

### Objectif de cette nouvelle

**étude :** évaluer l'effet de la consommation d'alcool par la mère en début et en fin de grossesse sur l'âge d'apparition d'une consommation problématique d'alcool chez les enfants, de l'adolescence jusqu'à 21 ans. Le degré d'alcoolisation des mères a été évalué à toutes les rencontres programmées. De leur côté, les jeunes adultes de 21 ans ont été interrogés sur leur comportement face à l'alcool au cours de leur vie à l'aide d'un questionnaire informatisé et validé (CIDI-Auto).

**Résultats :** un quart des jeunes de 21 ans a une consommation problématique d'alcool, celle-ci ayant débuté avant l'âge de 18 ans pour la moi-

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- ➔ L'excès d'alcool chez la femme enceinte est significativement associé à l'apparition chez l'adolescent d'une consommation problématique d'alcool
- ➔ Ce risque est d'autant plus important que l'exposition pendant la grossesse est précoce

tié d'entre eux. La consommation par la mère, au moins plusieurs fois par mois au cours de la grossesse, de 3 verres d'alcool et plus en une occasion, est significativement associée au risque de voir apparaître chez l'enfant un abus de consommation d'alcool dès l'adolescence. Cette répercussion est d'autant plus marquée que la consommation maternelle a lieu tôt au cours de la grossesse : l'exposition précoce à l'alcool *in utero* a une valeur prédictive supérieure à celle d'une exposition tardive pour l'apparition ultérieure d'une consommation problématique d'alcool. Il y aurait ainsi un lien entre une exposition prénatale à l'alcool et une vulnérabilité accrue face au produit chez les enfants devenus adultes. Les auteurs suggèrent ainsi l'existence d'une composante biologique de la consommation problématique d'alcool : l'environnement familial à lui seul – consommation de tabac et d'alcool par la mère pendant l'enfance et l'adolescence, par exemple – ne suffirait pas à expliquer cette association. ●

### Référence

Alati R, Al Mamun A, Williams GM, O'Callaghan M, Najman JM, Bor W. In utero alcohol exposure and prediction of alcohol disorders in early adulthood : a birth cohort study. Arch Gen Psychiatry. 2006;63(9):1009-16.

**Le seuil limite pour la mère est de 3 verres d'alcool par occasion**

## → PROGRAMMES ET TAXES

## Éducation + impôt : un binôme gagnant !

**E**n Australie, la consommation d'alcool est 2 fois plus élevée dans le Territoire du Nord, avec une consommation moyenne de 15 litres d'alcool pur par personne et par an. D'où la mise en place en 1992 du programme « Vivre avec l'alcool ». Objectif : amener en 10 ans, de 1992 à 2002, les chiffres du Territoire du Nord à la moyenne nationale. Basé sur des stratégies d'éducation, de prévention, de traitement et de réhabilitation, ce programme a dans un premier temps été financé par une taxe spécifique de 5 centimes australiens (soit 3 centimes d'euro), taxe « imposant » toute boisson contenant plus de 3 % d'alcool. Cette taxe a été supprimée en 1997 mais le programme éducatif a été maintenu jusqu'en 2002, grâce à un financement fédéral. L'impact de ces mesures a été récemment évalué par le *National Drug Research Institute* de Perth. Conclusions : de 1992 à 1997, l'action combinée

de la taxe et du programme d'éducation est associée à une diminution significative des décès liés à l'alcoolisation aiguë, toute population confondue. De 1998 à 2002, c'est-à-dire après la suppression de la taxe, une diminution significative, mais retardée, de la mortalité chronique attribuable à l'alcool a également été observée. Le binôme programme - taxe réduit donc le poids de la morbi-mortalité de l'alcoolisation, que celle-ci soit aiguë, chronique, à court ou à long termes. À noter cependant qu'en l'absence d'augmentation du prix de l'alcool, cet impact aurait un effet plus limité sur la morbi-morbidité des intoxications aiguës. ●

**Référence**

**Chikritzhs T, Stockwell T, Pascal R.** The impact of the Northern Territory's Living With Alcohol program, 1992- 2002: revisiting the evaluation. *Addiction*, 2005. 100,1625-36.

**ENTRETIEN**

**Dr Philippe Batel**

**Alcologue,  
hôpital Beaujon,  
Paris**

« Ce qui est absurde, c'est que l'utilité de la combinaison des moyens de lutte - dont on a la preuve ici - est admise par tous pour le tabac, mais pas pour l'alcool »

**Taxer même le vin, même de quelques centimes****Qu'est-ce qui vous intéresse dans cette étude ?**

D'abord, cette formidable capacité des Australiens à observer et enregistrer ce qui se passe au niveau des populations, sur de très nombreuses années. Du coup, ce travail pose des questions de santé publique et de stratégie très intéressantes. Autre point fondamental : cette étude souligne que les effets sur la mortalité sont liés à une augmentation de seulement quelques centimes (5 centimes australiens, soit 3 centimes d'euro) par boisson consommée. Or, en France, il a été dit qu'il faudrait multiplier par 10 les prix pour obtenir un résultat significatif ; à l'évidence, cet article démontre exactement l'inverse.

**Que pensez-vous de l'effet « taxe » ?**

L'impact est fort et direct : il se passe moins d'un trimestre entre son instauration et la baisse de la mortalité liée à l'alcoolisation aiguë, ce qui plaide vraiment en faveur de la stratégie financière, efficace sur toutes les populations.

**Les Australiens ont taxé les boissons à partir de 3° : n'était-ce pas un peu sévère ?**

Ils prouvent ainsi que la fiscalité sur le vin - qui n'a pas changé depuis au moins 30 ans en France - a un réel impact ! Il faudrait qu'on nous explique pourquoi le produit le plus consommé en France est le moins taxé ; à l'heure où l'on discute d'un plan addictologie national, voilà un financement tout trouvé ! Pourquoi les consommateurs ne participeraient-ils pas au coût social de l'alcool (17,6 milliards d'euros par an), au moins en partie ? Cela matérialiserait peut-être, dans leur esprit, le fait que l'alcool met leur vie en péril, même s'ils considèrent qu'il la rend « plus agréable ». Cet article étaye l'hypothèse qu'une telle taxe aurait un impact sur la mortalité aiguë attribuable à l'alcool pendant au moins cinq ans, c'est-à-dire un quinquennat... ●

## → ALCOOL ET TRAVAIL

## 60 jours pour prévenir l'alcool en entreprise

**D**u 3 octobre au 30 novembre, l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) organise une campagne de sensibilisation des entreprises, notamment des PME-PMI, aux dangers de la consommation d'alcool, de cannabis, de tabac et de psychotropes en milieu professionnel.

Ces « 60 jours de prévention des risques alcool et addictions en entreprise » sont réalisés en partenariat avec Entreprise et Carrières et l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel).

**L'addiction au travail** et en particulier à l'al-

cool est un sujet difficile à aborder au sein de l'entreprise. Pourtant, près de **un salarié sur dix** a une consommation problématique d'alcool et **un tiers des travailleurs et/ou dirigeants** doivent faire face à l'abus et/ou la dépendance à l'alcool de leurs collègues ou employés. Les salariés sont en effet souvent soumis à une obligation de résultats, à une nécessité de performances et de compétitivité et à un stress, propices à l'abus de substances psychoactives, parmi lesquelles l'alcool. L'abus d'alcool au travail est un sujet

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- ➔ Un salarié sur dix a une consommation problématique d'alcool
- ➔ Un tiers des travailleurs et/ou dirigeants doit faire face à l'abus d'alcool de leurs collègues ou employés
- ➔ Un forum pour s'informer et prendre la parole : [www.anpaa.asso.fr/addictions-travail](http://www.anpaa.asso.fr/addictions-travail)

encore trop souvent tabou, ignoré, tu et par là même mal combattu.

Pour lutter contre cette dure réalité, les **1 300 professionnels** de l'ANPAA, répartis en équipes départementales pluridisciplinaires et assistés de plus de **1 000 bénévoles**, proposent pendant deux mois des actions concrètes aux entreprises souvent démunies face à ces situations difficiles. Cette grande campagne inclut aussi des événements publics régionaux et départementaux (colloques, forums, salons, journées thématiques...).

Parallèlement, l'ANPAA a conçu de nouveaux **outils de prévention** :

- numéro Azur pour les PME-PMI bretonnes (0810 153 400) ;
- classeur de données sur l'alcool et les addictions ;
- cédérom pour les médecins du travail de Rhône-Alpes « Comment aborder alcool, tabac, cannabis en consultation ? » ;

- protocole d'intervention brève médicale ;

- dossier documentaire, « Produits psychoactifs en milieu professionnel » (consultable en ligne depuis le 13 octobre sur [www.alcoolinfo.com](http://www.alcoolinfo.com)).

Enfin, un forum d'addictions au travail, ouvert depuis février 2006, accessible directement sur le site [anpaa.asso.fr](http://anpaa.asso.fr), donne la parole à tous ceux qui le souhaitent et dispense conseils et encouragements. ●

Plus  
de 2000  
personnes  
mobilisées  
pendant  
deux mois  
sur toute  
la France

## Référence

[www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

## → UNE PREMIÈRE EN FRANCE

## États généraux de l'alcool : le

L'alcool n'est pas seulement une substance psychoactive à risque toxique. C'est aussi une boisson qui tient une place particulière par sa tradition, représentation, convivialité et plaisir de la table...et qui, avec 45 000 morts par an, représente la deuxième cause de mortalité évitable en France.

Organisés pour la première fois en France à l'initiative de Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités, les États généraux de l'alcool ont

débuté le 7 octobre 2006 en région Centre et se poursuivront dans tout le pays, en métropole comme dans les départements d'outre-mer, jusqu'à fin novembre 2006. Sous l'égide du Comité natio-

nal d'orientation et de l'INPES, relayés dans les régions par 26 Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass), les États généraux de l'alcool donnent la parole à tous.

## LE CALENDRIER DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALCOOL

- ⇒ **Septembre 2006 : ouverture du site Internet avec la mise en ligne des forums et des premières contributions**
- ⇒ **Octobre-novembre 2006 : 26 débats en région ouverts à tous**
- ⇒ **5 décembre 2006 : journée de clôture des États généraux de l'alcool à la Grande Arche de la Défense**

## ENTRETIEN



**Emmanuèle  
Jeandet-  
Mengual**

**Présidente  
du Comité national  
d'orientation,  
Inspectrice générale  
des affaires sociales**

« Ce type de consultation citoyenne est parfaitement valide, ce qui n'était pourtant pas certain de prime abord ».

## L'interpellation citoyenne : une bonne formule !

**Le bilan des 15 premiers jours** (ou des 12 premiers forums régionaux) **est très positif**. La mobilisation des citoyens est effective, même si elle reste encore d'ampleur limitée. 150 à 200 personnes en moyenne, parfois davantage, ont participé à chacune des réunions qui ont déjà eu lieu. Les réunions du samedi sont accessibles à une population plus large et plus diversifiée que celles qui se tiennent en semaine. La physiologie de chaque réunion est différente, bien que chacune procède d'une organisation similaire.

Les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass) ont activé leurs réseaux locaux et lancé bon nombre d'invitations. Les médias régionaux et locaux ont relayé l'information, disponible aussi en continu sur le site [www.etatsgenerauxalcool.fr](http://www.etatsgenerauxalcool.fr). Le relais médiatique et l'investissement des institutions et des élus varient d'une région à l'autre. Certains établissements d'enseignement tirent un réel bénéfice de cet événement, comme à Marseille où plusieurs classes de lycées professionnels ont participé au débat, quoique, selon les lycéens eux-mêmes, de façon insuffisante. **Le site et les forums sont là pour faire le relais** et leur permettre d'exprimer leur opinion.

En général, les participants n'interviennent que peu à peu dans le débat, mené par un animateur professionnel. Le premier temps de la réunion est consacré à un échange préparé de questions-réponses entre les experts (alcoologues, représentants de la justice ou de l'éducation, travailleurs sociaux, restaurateurs, représentants des viticulteurs ou des producteurs d'alcool... ) et le jury citoyen. Les membres de ce jury, ainsi que l'animateur, ont bénéficié au préalable d'une préparation sur le sujet. Puis, au bout d'un certain moment, la salle réagit et **le dialogue s'installe réellement**, parfois très vivement !

Cette dynamique, lancée localement sur l'alcool, devrait se pérenniser à un échelon national. Le but est de faire progresser la prise de conscience des Français sur la place de l'alcool dans notre société et leur compréhension des risques qui lui sont liés. Pour ce faire, les Drass s'appuient sur les associations locales de prévention ou d'intervention en alcoologie, qui se sont fortement investies dans les réunions régionales. Cet effort sera renforcé par **un portage national médiatique et politique**, début décembre. Le processus, dans son ensemble, sera évalué scientifiquement : l'évaluation permettra de déterminer si ce modèle de débat citoyen appliqué à une question de santé publique pourrait être transposable à d'autres grandes thématiques dans ce même champ. ●

# débat citoyen est lancé

Cette large consultation des Français permettra de recueillir leur avis et d'associer l'ensemble de la société aux futurs choix politiques et de santé publique sur le thème de l'alcool, ce qui n'était jusqu'à présent réservé qu'aux seuls professionnels et acteurs institutionnels. Les débats s'organiseront autour de 6 thèmes : alcool et modes de vie ; alcool, travail, emploi ; alcool et publics sensibles ; alcool et situations à risques ; alcool et inégalités ; alcool et violence. Dans chaque région de France, une grande réunion publique, doublée d'initiatives locales, est déclinée autour de l'un de ces 6 thèmes. Ces réunions font intervenir un jury citoyen (tiré au sort à partir d'un échantillon représentatif au plan national), des experts et l'ensemble des participants dans la salle. La mission du

jury : se documenter, interroger les experts, réfléchir, se forger une opinion et émettre un avis. Chaque région a en effet sa propre approche de l'alcool, tant économique, historique, culturelle que sociale. La parole est aussi donnée à ceux qui ne pourront pas participer physiquement à cette large réflexion via les forums de discussion du site [www.etatsgenerauxalcool.fr](http://www.etatsgenerauxalcool.fr). Ce dernier propose également une mine d'informations sur l'alcool. L'ensemble des contributions, en séance ou sur Internet, sera pris en compte pour la journée de clôture qui aura lieu le 5 décembre, à la Grande Arche de la Défense. ●

## Référence

[www.etatsgenerauxalcool.fr](http://www.etatsgenerauxalcool.fr)

## LE COMITÉ NATIONAL D'ORIENTATION

Placé auprès du ministre de la Santé et des Solidarités, il est constitué de toutes les administrations et institutions concernées par l'alcool, ainsi que de quelques autres participants (associations, mutuelles). Il est composé ainsi d'une vingtaine de membres, chargés de veiller au bon déroulement des États généraux. Deux réunions ont déjà eu lieu :

- ➔ 29 juin : lancement officiel des États généraux ;
- ➔ 24 octobre : bilan intermédiaire des forums régionaux et préparation de la journée de clôture.

En janvier, une ultime réunion est envisagée pour une première évaluation de l'ensemble du processus.

## REPÈRES

### ESCAPAD 2005 : 1<sup>ers</sup> résultats

Le volet 2005 de l'enquête ESCAPAD (Enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense) s'intéresse au comportement de **29 393 jeunes** métropolitains de **17 ans** vis-à-vis des drogues.

En ce qui concerne les usages récents de substances psychoactives à cet âge, au cours des trente derniers jours précédant l'enquête, parmi les substances étudiées, c'est **l'alcool** qui **apparaît le plus consommé** (environ **8 jeunes sur 10**) **devant le tabac** (environ **4 jeunes sur 10**). L'usage récent de cannabis concerne pour sa part moins de 3 adolescents de 17 ans sur dix et celui des médicaments psychotropes moins de un jeune sur dix. Les niveaux d'usage récent de toutes les drogues illicites, autres que le cannabis, s'avèrent **très bas**.

#### Référence

Les drogues à 17 ans. Évolutions, contexte d'usage et prises de risque. Tendances, septembre 2006, n°49. Consultable sur le site de l'OFDT (Office français des drogues et des toxicomanies) : [www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

Usage au cours du mois de produits psychoactifs à 17 ans (% en ligne)

	30 derniers jours			
	filles	garçons	total	
alcool	75,4	82,0	78,8	***
tabac	41,0	41,2	41,1	
cannabis	22,5	33,2	28,0	***
médicaments	11,8	3,7	7,7	***
ecstasy	1,0	1,7	1,4	***
poppers	1,1	1,6	1,4	***
champignons hallucinogènes	0,4	1,3	0,9	***
cocaïne	0,7	1,2	0,9	***
amphétamines	0,6	1,0	0,8	***
produits à inhaler	0,6	0,7	0,6	
LSD	0,3	0,4	0,4	*
héroïne	0,2	0,3	0,2	**
crack	0,1	0,2	0,1	*

Source : ESCAPAD 2005, OFDT

\*, \*\*, \*\*\* : seuil du chi-2 significatif respectivement au seuil 0,05, 0,01, 0,001 pour la comparaison des sexes

## PRÉVENTION

## Zéro alcool pendant la grossesse

Un message sur les paquets de cigarettes sensibilise depuis quelque temps la population aux effets néfastes du tabac sur le bébé. C'est au tour de l'alcool de faire l'objet d'une telle disposition : l'exposition prénatale à l'alcool représente en effet la **première cause non génétique de handicap mental** chez l'enfant. Ainsi, la phrase « la consommation d'alcool pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant », ou le pictogramme ci-contre, feront bientôt leur apparition sur toutes les bouteilles de boissons alcoolisées. Les modalités d'application de cette mesure,



prévue par la loi du 11 février 2005 sur les droits des personnes handicapées, sont précisées dans un arrêté publié le 3 octobre dernier. Ces messages viennent compléter une série de dispositions dont l'objectif est d'améliorer l'information sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse : campagnes de sensibilisation, séances d'information au collège et au lycée, formation des professionnels de santé et du secteur médico-social, information sur ce thème dans les carnets de maternité, etc.

Afin de faire connaître ces messages sanitaires, le ministère de la Santé et des Solidarités et l'INPES ont lancé une **campagne d'information**<sup>1</sup> en direction du grand public et des professionnels de santé. Une annonce presse a été diffusée en

septembre et octobre dans la presse quotidienne nationale et régionale, ainsi que dans la presse magazine. Cette annonce presse a été déclinée dans la presse médicale afin d'encourager les professionnels de santé à aborder le sujet de l'alcool avec leurs patientes, qu'elles soient enceintes ou en désir de grossesse. Courant novembre, les pharmaciens, gynécologues, sages-femmes et centres de Protection maternelle et infantile (PMI) recevront des documents d'information, sous la forme d'une carte postale, à diffuser à leurs patientes.

À en croire les discussions qui ont animé les premiers forums régionaux des États généraux de l'alcool (voir p. 6-7), la consommation d'alcool par les femmes enceintes est une question qui interpelle fortement les citoyens. Ils reconnaissent que le niveau d'information sur les risques est **insuffisant**, ce qu'une étude menée par l'INPES, dont les résultats paraissent ces jours-ci<sup>2</sup>, avait permis de quantifier. Les messages sanitaires, jugés pertinents pour pallier ce déficit d'information, reçoivent donc un accueil très favorable. De plus, ils devraient permettre à une femme enceinte qui refuse un verre d'alcool de légitimer plus facilement son choix. ●

## Références

1. Dossier de presse Inpes, 11 septembre 2006.
2. Guillemont J, Rosilio T, David M, Léon C, Arwidson P. Connaissances des Français sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse. *Évolutions*, n°3, octobre 2006. Ces documents sont disponibles sur le site [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

Les articles de Actualités Alcool sont libres de droit et disponibles en version électronique.

## ÉDITEUR DÉLÉGUÉ

Huveaux France – 114, avenue Charles-de-Gaulle – 92522 Neuilly-sur-Seine cedex  
Tél. : 01 55 62 68 00 – E-mail : [contact@huveaux.fr](mailto:contact@huveaux.fr)  
Imprimé par RAS. Villiers-le-Bel (95)

**inpes**  
[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## CONTACT PRESSE

Tél. : 01 49 33 23 06  
Fax : 01 49 33 23 90

E-mail : [relations.medias@inpes.sante.fr](mailto:relations.medias@inpes.sante.fr)